

Les finances publiques à La Roque d'Anthéron : Eléments de réflexion

Nicolas Gravel
Conseiller municipal
octobre 2010

L'objet de cette note est de présenter un bilan de la situation des finances publiques de la commune de La Roque d'Anthéron. Réélu par une courte majorité pour un troisième mandat en 2008, le maire de la commune a toujours fait de sa gestion financière l'un des éléments phares de son bilan. A l'en croire, il aurait assaini les finances publiques de La Roque d'Anthéron en diminuant la dette tout en réduisant la pression fiscale. Il aurait, en outre, atteint ces objectifs sans altérer la quantité ou la qualité des services publics et des équipements auxquels ont accès les habitants de notre commune. L'opposition municipale, à laquelle j'appartiens avait, lors de la campagne électorale, mis quelques bémols à cette partition d'auto satisfecit.

Bien qu'elle soit rédigée par un membre de l'opposition municipale, cette note ne se veut pas polémique. Son objet est, simplement, de porter à l'attention du public des éléments statistiques permettant d'apprécier et de mettre en perspective la situation des finances publiques de notre commune. Chacun et chacune pourra, à la lumière de ces éléments, se forger son appréciation du bilan du maire actuel en la matière, et envisager des directions qu'il peut paraître opportun d'emprunter pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Les éléments statistiques présentés dans cette note sont examinés à la fois à travers le temps - sur la période 1991-2009 ou 2001-2009, et à travers l'espace, en comparant la situation de La Roque avec celle prévalant dans dix autres communes voisines de taille comparable. Si, comme le dit l'adage, « comparaison n'est pas raison », il paraît difficile d'apprécier la situation d'une commune sans points de référence. Les données dont sont extraits ces éléments viennent du ministère des finances (http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/comp_coll/comm.html) et de l'INSEE (en partenariat avec la Direction Générale des impôts).

1) La Roque d'Anthéron : une commune pauvre et inégale, avec une forte croissance de population

Le tableau suivant présente quelques statistiques descriptives générales concernant les communes considérées.

Ce tableau met d'abord en évidence les deux tristes réalités suivantes :

- 1) La Roque est, dans les 11 communes considérées, celle où le **revenu fiscal médian est le plus faible** et
- 2) elle est la commune où les **inégalités de revenus sont les plus élevées**.

Rappelons que le revenu fiscal est celui qui est calculé lors de la déclaration d'impôt sur le revenu. Il est calculé au niveau du foyer fiscal. Le revenu fiscal *médian* d'une commune est le

revenu qui sépare exactement en deux la population de ménages de cette commune. Ainsi, à La Roque en 2006, la moitié des ménages touchaient un revenu fiscal annuel inférieur à 22 700 euros alors que les ménages de l'autre moitié touchaient un revenu fiscal supérieur à cette somme. Par comparaison, ce revenu médian est proche de 35 700 euros à Rognes, la commune la plus riche de notre ensemble. La faiblesse du revenu autour duquel se répartissent les revenus des ménages roquassiers est évidemment une triste réalité dont nous sommes conscient, et sur lequel notre pouvoir d'action reste limité. Mais elle doit être gardée en mémoire pour apprécier l'ampleur des efforts fiscaux qui sont demandés à nos contribuables pour financer les dépenses de la commune.

Commune	Revenu fiscal médian en 2006 (euros)	Indice d'inégalité (Gini) en 2005	Population (2008)	Croissance annuelle (%) de la population (1999- 2008)	Croissance annuelle (%) du stock de résidences principales (1999-2008)
Alleins	31 931	0,353	2 368	1,93	2,55
Charleval	25 192	0,371	2 324	1,60	2,14
Jouques	31 575	0,372	3 979	2,37	2,79
Lambesc	31 265	0,387	8 399	1,06	1,75
Mallemort	26 905	0,378	5 590	1,65	2,39
Meyrargues	27 342	0,395	3 460	0,65	1,44
Peyrolles	28 956	0,348	4 309	1,28	1,99
Le Puy	31 629	0,386	5 199	0,95	1,06
Rognes	35 695	0,403	4 598	1,11	1,56
La Roque	22 700	0,412	5 057	1,41	1,61
St-Cannat	34 570	0,369	5 294	1,92	2,21

La Roque bat également le record, parmi les communes examinées ici, d'inégalité de revenu, en affichant un coefficient de Gini de 0,412 (la valeur de ce coefficient dans la France entière est de 0,36). Le coefficient de Gini est l'une des mesures les plus utilisées d'inégalité de revenu. Ce coefficient peut s'interpréter comme la somme des écarts de revenus entre tous les individus d'une population, rapportée à la taille de la population et au revenu moyen de cette population. Plus ce coefficient est élevé, plus l'inégalité est grande. Le fait que ce coefficient soit de 0,412 à La Roque est symptomatique d'écarts de revenus particulièrement importants entre nos concitoyens. Non seulement les revenus des foyers roquassiers se dispersent-ils de part et d'autres d'une médiane faible, mais ils se dispersent beaucoup plus à La Roque qu'ailleurs dans la région.

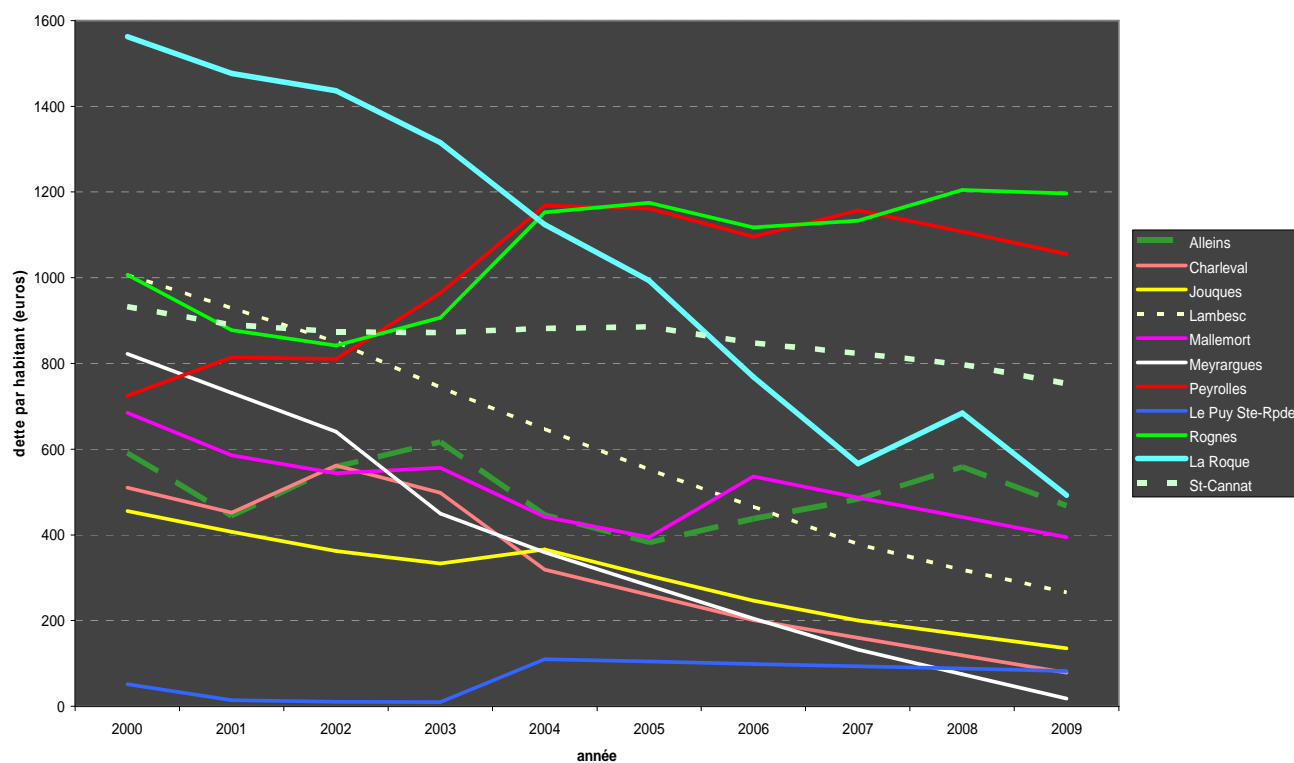
L'autre observation importante qui peut être tirée de ce tableau concerne le rythme d'accroissement de la population dont a été l'objet le village. Dans ce domaine, La Roque ne bat pas de record parmi les communes du tableau, et se classe plutôt dans les communes à croissance démographique moyenne de notre échantillon (6^e au classement). En outre, si on limite l'attention à un indicateur de croissance démographique d'avantage contrôlé par les autorités communales, à savoir le taux de construction des résidences principales, on remarque que La Roque arrive au 8^e rang des communes. Le caractère fragile de l'environnement naturel dans lequel est située notre commune, entre Durance et chaîne des

Côtes, constitue un frein à l'expansion démographique communale que la majorité au pouvoir semble appeler de ses vœux, comme elle l'a énoncé avec force dans son récent Plan d'Aménagement et de Développement Durable qu'elle a proposé au conseil municipal.

2) La Roque, une commune endettée.

L'emprunt est un moyen souvent utilisé par les communes pour financer leurs dépenses dites d'équipement (ou d'investissement). Si des emprunts bien effectués et utilisés pour financer des équipements utiles aux habitants peuvent constituer des stratégies de développement légitimes, il faut s'assurer que le remboursement échelonné de ces emprunts ne grève pas de manière indue le budget de la commune. L'actualité récente nous a également appris qu'il faut prendre garde à la nature des emprunts que l'on contracte à cette fin. Si les emprunts à taux variables présentent l'avantage d'offrir, en moyenne, un coût du crédit plus faible, ils comportent des risques d'envolées des taux dont l'ampleur peut être importante. Le maire a précisé, lors de ces vœux à la population pour l'année 2009, que la commune de La Roque ne détenait pas d'emprunts à taux variables.

Figure 1: Dette publique par habitant



Il n'empêche que, comme le montre la figure 1 qui présente, pour les 11 communes du tableau 1, l'évolution des taux d'endettement publics municipaux par habitant sur la période 2000-2009, que La Roque restait, fin 2009, commune dont l'endettement est supérieur à la moyenne des communes voisines. S'il convient de reconnaître que la situation de la commune s'est considérablement améliorée dans les 10 dernières années, la politique plutôt dépensière de la commune en matière d'investissement depuis la dernière élection a, pour la première fois depuis 8 ans, inversé la tendance à la baisse du taux d'endettement communal. Le niveau d'endettement de près de moins d'un peu moins de 500 euros par habitant à la fin 2009 n'est pas négligeable, et n'est dépassé que par trois communes de notre ensemble : Peyrolles, Rognes et St-Cannat. Si le progrès par rapport à la situation qui prévalait jusqu'en 2003, où La Roque caracolait en tête, et par une large marge, des communes les plus endettées du secteur (plus de 1600 euros par habitant en 2000) est appréciable, la stabilisation récente de cette baisse de la dette et les nouveaux emprunts engagés par la commune doivent susciter la vigilance.

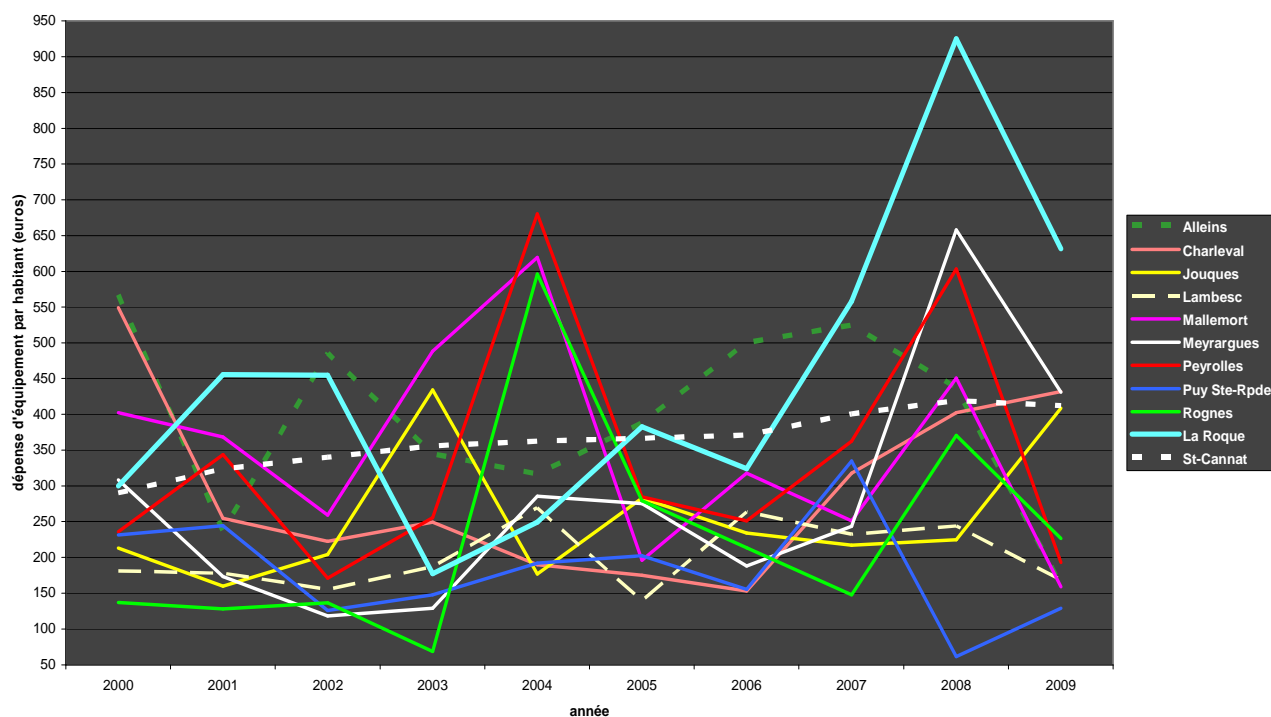
Observer l'évolution d'une dette est une chose. Comprendre les forces qui sont à l'origine de cette évolution en est une autre. Comment la commune est-elle parvenue à réduire son endettement entre 2000 et 2007 ? Qu'est-ce qui explique la récente modification de cette tendance observée depuis 2008 ?

3) La Roque, une commune qui investit beaucoup, malgré sa dette

Une dette, la chose ne surprendra personne, est le résultat d'emprunts. Ces emprunts ont servi, lorsqu'ils ont été contractés, à financer des actifs dont la commune a bénéficié. Dans la mesure où les emprunts à l'origine de la dette ont financé l'acquisition d'actifs et d'équipement, on pourrait s'attendre à ce que ce soit l'acquisition de ces équipements qui ait fait les frais des efforts de remboursement de dette consentis par notre commune entre 2000 et 2007. De même, on s'attend qu'un ménage qui a emprunté pour acheter une voiture et une maison n'achète pas de nouvelles voitures et de nouvelles maisons pendant la période où il rembourse ses emprunts.

La figure 2, qui décrit l'évolution comparative, dans les onze communes de notre ensemble, des dépenses en équipement par habitant, montre pourtant que ce n'est pas sur l'acquisition d'actifs durables que La Roque a fait porter le coût du remboursement de la dette. Comme l'illustre ce graphique, notre commune n'a pas investi moins qu'ailleurs sur la période et, mis à part peut être les années 2003 et 2004, s'est même située dans le haut du peloton en la matière. La figure 2 montre, en outre, que les dépenses d'investissements se sont envolées depuis 2008, un phénomène qui doit évidemment être rapproché de l'inversion de la courbe de baisse de l'endettement observée depuis la dernière élection municipale.

Figure 2: Evolution des dépenses d'équipement par habitant



4) La Roque, une commune qui investit mal ?

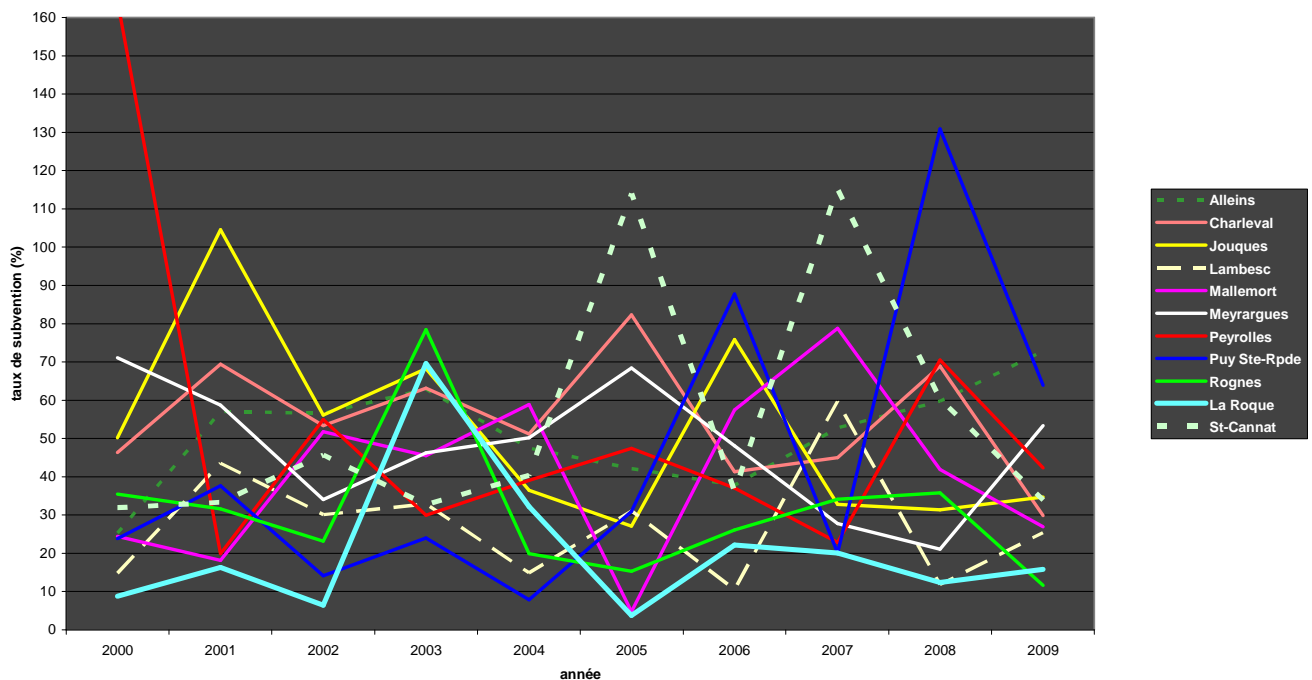
D'aucuns se réjouiront peut-être des investissements importants qu'a continué de faire la commune de La Roque durant les années où elle a du rembourser sa dette, et de ceux, conséquents, qu'elle a commencé à réaliser depuis le début de la troisième mandature de Jean-Louis Turcan. Si les investissements ne profitent pas toujours aux citoyens au moment où ils ont effectués, les actifs durables que ces investissements génèrent peuvent, à terme, apporter des bénéfices tangibles aux rocassiers par l'intermédiaire d'équipements publics de qualité (aménagement urbain, station d'épuration, etc.) qu'ils génèrent ou de recettes futures (revente de foncier acquis par investissement). Encore faut-il que les projets financés par ces investissements soient utiles sur le plan de l'intérêt général.

Il est, certes, difficile d'apprécier dans le détail la qualité des projets financés par une commune tant ceux-ci sont variés et divers. Un indicateur qui permet d'apprécier de manière globale la qualité des projets financés par les investissements réside dans la capacité que peut avoir la commune à faire co-financer une partie de ses investissements par des subventions (de l'Etat, du département, de la région ou de la CPA). Lorsque les projets financés par investissement sont considérés comme présentant un intérêt public incontestable, il est relativement aisé pour la commune de les faire co-financer par des subventions. Pour ne donner qu'un exemple, la nouvelle station d'épuration que va faire construire notre commune va être subventionnée à près de 80%. En revanche, l'extension des réseaux d'égouts à la route Ste-Anne décidée par la commune (à un coût d'un million d'euros) n'a pas été subventionnée. Il était en effet difficile de justifier l'intérêt de la mesure au regard de la vingtaine de maisons clairsemées qui étaient concernées, et qui étaient toutes équipées de stations d'épuration récentes.

Un indicateur synthétique intéressant de la qualité des projets financés par investissement paraît donc être fourni par le **taux de subvention** que reçoit une commune, en fraction de ses recettes totales d'investissement. Si ce taux est élevé, cela signifie que la commune parvient à faire co-financer une grosse partie de ses investissements, et que ces derniers sont donc jugés utiles par les co-financeurs. Si le taux est bas, on peut en conclure que les projets financés par investissements *ne* sont *pas* jugés utiles par les co-financeurs potentiels, ou, à tout le moins, que la commune n'a pas entrepris d'efforts pour faire co-financer ses projets. Dans les deux cas de figure, obtenir un bas taux de subvention apparaît symptomatique d'une difficulté à bien choisir et mener à terme ses projets d'investissement.

La figure 4 ci-dessous montre l'évolution des taux de subvention (en pourcentage des dépenses d'équipement) entre 2000 et 2009 sur les onze communes de notre ensemble.¹ Force est de reconnaître que La Roque d'Anthéron n'affiche pas des taux de subventions mirobolants en comparaisons des autres communes de la région. En 2000, 2001, 2002, 2005 et 2008, elle a même été la commune qui a affiché **la pire performance** en matière de fraction de ses dépenses d'équipement obtenues sous la forme de subventions. Si la situation a été moins mauvaise en 2003 et en 2007, le meilleur classement qu'ait obtenu notre commune est une modeste 6^e place. La Roque peut donc mieux faire en matière de sélection et de menée à termes de ses projets d'investissement auxquels elle consacre, en dépit d'importants remboursements de dette, des sommes considérables.

Figure 4: Evolution des taux de subvention

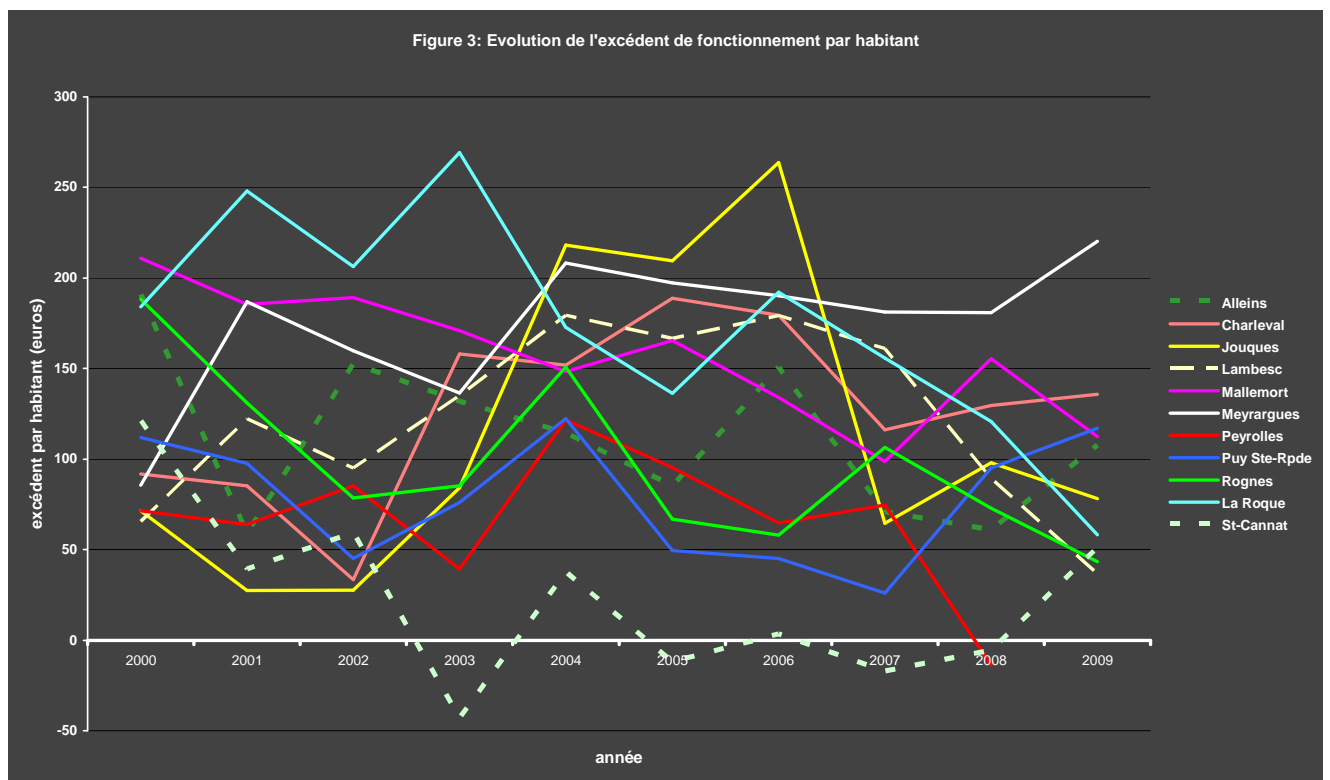


¹ Remarquons que pour certaines années/communes (par exemple Peyrolles en 2000) le taux de subvention dépasse 100%. En clair, certaines années, des communes parviennent à faire inscrire dans leurs comptes administratifs un plus grand montant de subvention que celui des dépenses d'équipement que ces subventions visent pourtant à financer. Malheureusement pour les contribuables rocassiers, ce cas de figure ne s'est jamais produit dans leur commune.

5) Un excédent important du compte de fonctionnement

Si l'acquisition d'actifs durables ne semble pas avoir souffert des efforts de remboursement de la dette, sur quel poste budgétaire la commune a-t-elle fait porter ces efforts ?

Pour l'essentiel, les autorités municipales de La Roque d'Anthéron ont financé le remboursement de la dette en réalisant des **excédents dans son budget de fonctionnement**. Un budget municipal se compose en effet de **deux** postes de dépenses et de recettes : le poste de fonctionnement et celui de l'investissement. Le poste d'investissement est constitué, côté dépenses, du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipements nouveaux (dont le montant par habitant était présenté au tableau 2) et, côté recettes, d'emprunts et de subventions. Le poste de fonctionnement est constitué, pour sa part, côté recettes, du produit des impôts locaux et d'une dotation globale de fonctionnement accordée par l'Etat à chaque commune et, côté dépenses, des charges de fonctionnement, de personnel et des intérêts sur la dette. Puisque La Roque n'a pas dépensé moins, en équipement par habitant, que le reste des communes moins endettées, elle a donc du financer le remboursement accéléré de sa dette en réalisant des excédents de son compte de fonctionnement. En clair, la municipalité de La Roque a prélevé, chez les rocassiers, plus d'impôts locaux qu'elle ne leur a donné de services de fonctionnement. La figure 5, qui montre l'évolution des excédents du compte de fonctionnement dans les 11 communes de notre ensemble, illustre bien cet état de choses.



Comme on le constate dans cette figure, La Roque caracolait, jusqu'en 2003, en tête des communes considérées par l'excédent de fonctionnement par habitant qu'elle réalisait sur le dos des contribuables. Cette période était celle où La Roque payait une grosse partie de sa dette publique. Depuis 2004, l'excédent de fonctionnement s'est réduit significativement dans

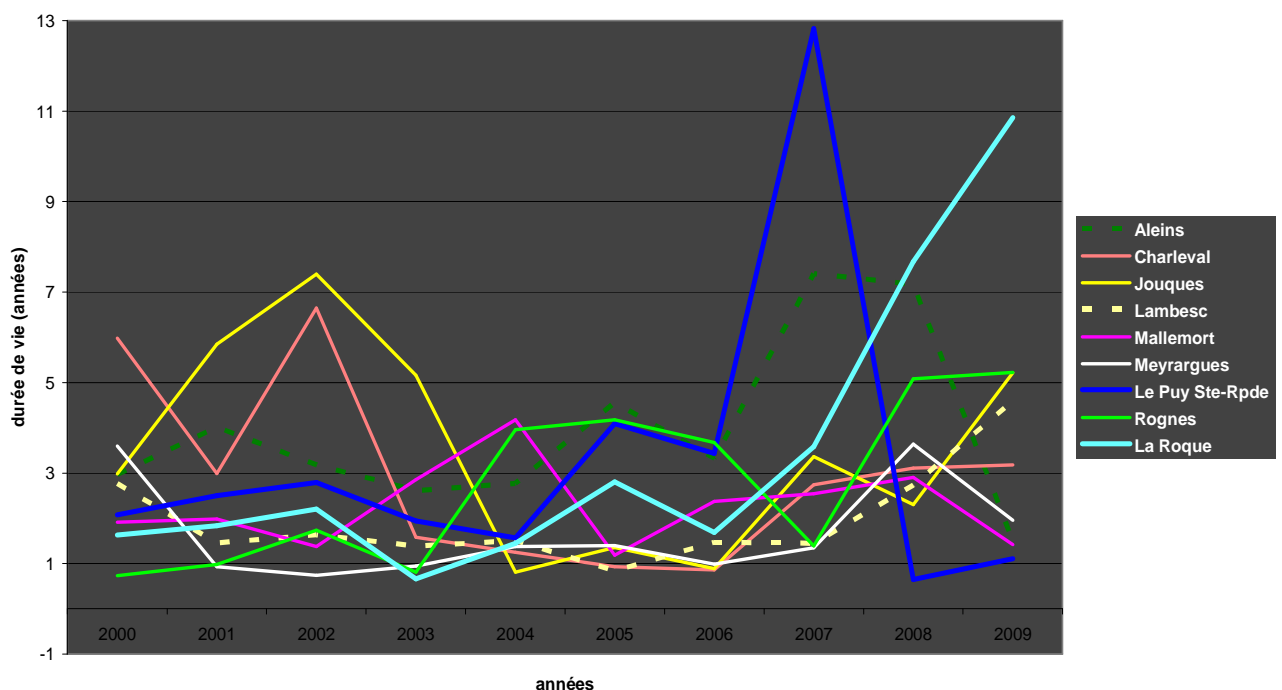
notre commune, avec une accélération très nette de la tendance depuis la dernière élection municipale. Fin 2009, l'excédent par habitant du compte de fonctionnement n'était que de 58 euros, et La Roque figurait même dans les communes de notre échantillon où cet excédent était le plus faible (après St-Cannat, Lambesc et Rognes).

Un léger excédent du compte de fonctionnement est, certes, souhaitable pour financer **l'amortissement** des équipements acquis par les dépenses d'investissements. Les actifs durables s'usent, et il est normal de faire des provisions dans les dépenses courantes pour prévoir le remplacement futur de ces actifs, un peu comme il est normal pour un ménage de d'épargner un peu pour remplacer sa voiture ou faire des travaux sur sa maison. Encore faut-il ne pas épargner excessivement, surtout lorsque l'épargne est financée par des contribuables qui ne sont pas, nous l'avons vu, très fortunés.

Un moyen d'apprécier l'ampleur de l'épargne que permettent de réaliser à la commune les contribuables est de rapporter le montant des excédents du compte de fonctionnement à celui des acquisitions d'actifs nouveaux. En régime de croisière, et en l'absence de dette, une commune ne devrait épargner annuellement que la fraction des sommes investies qui correspond au taux d'usure des actifs acquis de cette commune. Un moyen simple d'apprécier le taux d'épargne d'une commune est donc de le rapporter à ses investissements.

Le graphique suivant montre l'évolution, sur les 9 communes de notre échantillon (à l'exception de St-Cannat et Peyrolles), de la **durée de vie implicite** des actifs. Cette dernière est définie précisément par le ratio entre le montant total des investissements dans la commune et l'excédent positif du compte de fonctionnement. Plus ce ratio est bas, c'est-à-dire plus la rapidité de dépréciation des actifs qui justifierait l'excédent du compte de fonctionnement est grande, plus le taux d'épargne peut être considéré comme élevé.

durée de vie implicite des actifs



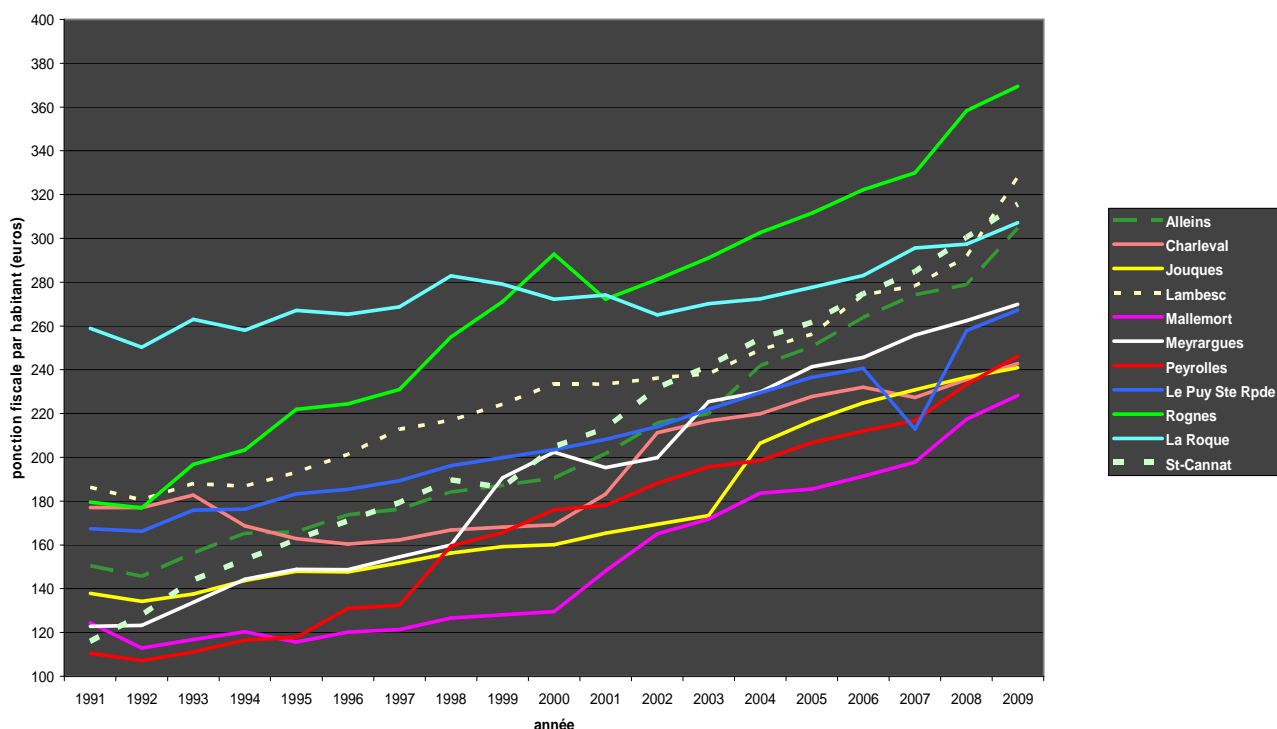
Les communes de St-Cannat et Peyrolles ont été enlevées de la présentation à cause du fait qu'elles présentent, certaines années, des déficits de son compte de fonctionnement qui l'empêche donc d'épargner pour provisionner l'usure des actifs. Comme le révèle cette figure, La Roque s'est caractérisé, sur la première partie de la période, par une durée de vie implicite des actifs courte. Puis, dans les 4 ou 5 dernières années, on a assisté à un allongement spectaculaire de cette durée de vie du fait des investissements conséquents qui ont été réalisés. Pendant les années où La Roque remboursait sa dette publique, les rocassiers subissaient un excédent de ponction fiscale par rapport à la valeur des services publics qu'ils recevaient pour rembourser des dettes. Depuis 2007, l'excédent, plus modeste, du compte de fonctionnement sert à financer les investissements importants qu'a entrepris la municipalité.

Il faut espérer que les rocassiers bénéficieront, dans leur vie quotidienne, de la qualité des équipements publics qui seront produits par ces investissements, qu'ils financent par leurs impôts. Et force est de constater que ces rocassiers subissent, et depuis longtemps, une pression fiscale considérable.

5) La Roque, une commune fiscalement pressurée ?

L'équipe municipale en place clame qu'elle a non seulement diminué la dette mais, également, diminué les impôts locaux qui pèsent sur les rocassiers. Qu'en est-il réellement ?

Figure 5: Evolution de la ponction fiscale locale par habitant



Depuis l'entrée de La Roque dans la Communauté du Pays d'Aix (CPA), l'essentiel des recettes fiscales de notre commune provient de trois types d'impôt locaux : La taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, et la taxe d'habitation. Ces trois impôts représentent donc l'essentiel du coût fiscal que doivent supporter les rocassiers pour vivre à La Roque et y profiter de ses équipements et ses services publics. Les rocassiers s'acquittent de leurs impôts sur la base du logement et/ou de la terre qu'ils occupent ou possèdent sur le territoire de la commune. La taxe d'habitation est ainsi payée au titre de l'occupation d'une habitation, que ce soit comme locataire ou comme propriétaire. L'impôt foncier est payé au titre de la propriété d'un logement tandis que l'impôt sur le foncier non bâti est payé, comme son nom l'indique, au titre de la propriété d'un terrain non bâti. Avant l'entrée de la Roque dans la CPA, la commune percevait également les taxes professionnelles, payées par les entreprises exerçant une activité commerciale sur le territoire de la commune. Depuis l'entrée de la commune dans la CPA, la taxe professionnelle est perçue par cette dernière.

Les impôts prélevés aux rocassiers au titre de ces trois impôts ont-ils diminués sous l'administration municipale de Jean-Louis Turcan comme le prétend le maire ? La réponse à cette question est à l'évidence négative, comme le montre la figure 5 ci-dessus qui présente l'évolution, sur la longue période 1991-2008, de la **ponction fiscale locale totale par habitant** dans les 11 communes considérées. Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés de cette figure.

D'abord, La Roque est l'une des communes de la région où la pression fiscale par habitant est la plus élevée. La Roque a même été, jusqu'en 1998, la commune qui se plaçait au peloton de tête des 11 communes examinées ici. Elle a été, depuis 2000, distancée par Rognes, une commune dont les habitants ont, rappelons le, beaucoup plus de moyen que les rocassiers pour s'acquitter de leurs impôts locaux. Depuis 2008, La Roque est également légèrement devancée par Saint Cannat et Lambesc, et a été rejointe en 2009 par Alleins. Mais La Roque continue à figurer dans le peloton de tête des communes en termes de recettes fiscales locales rapportées au nombre d'habitants.

Ensuite, la pression fiscale a augmenté, à La Roque comme dans les autres communes, sur la période considérée. Cette évolution du poids de la fiscalité locale est, malheureusement, une tendance observée sur la plupart des communes de France, et résulte du phénomène de transfert, par l'Etat, de compétences de plus en plus importantes aux collectivités locales.

La seule chose dont on peut se féliciter est le fait que la pression fiscale a moins augmenté à La Roque qu'ailleurs sur la période 1995-2008. Le contraire aurait été, du reste, fort inquiétant, étant donné le niveau déjà élevé de ponction fiscale locale qui est opérée chez les rocassiers, surtout au vu de leur faible capacité financière (La Roque est la commune de notre échantillon qui possède la plus grande fraction de ménages non-imposés).

Si la ponction fiscale par habitant n'a pas diminuée sous les deux derniers mandats du maire actuel, pourquoi celui-ci affirme t-il que son équipe a diminué les impôts ? La réponse à cette question réside dans la manière avec laquelle les contributions fiscales des rocassiers, comme du reste celle des habitants de toutes les communes de France, sont déterminées. Pour chacun des trois impôts locaux susmentionnés, le montant dont s'acquitte un foyer résulte de l'application d'un *taux* d'impôt à une *valeur administrative* d'un bien foncier. Deux paramètres déterminent donc le *montant* d'impôt dont doit s'acquitter le contribuable local : Le taux de l'impôt et la valeur administrative du bien. Ce qui est incontestable, c'est que les

Si les taux de taxe d'habitation et de foncier bâti ont bien diminué à La Roque dans les 15 dernières années, force est de reconnaître qu'ils restent beaucoup plus élevés à La Roque que dans les autres communes de notre ensemble. Cette domination est particulièrement éclatante s'agissant du taux d'impôt sur le foncier bâti, qui place La Roque bonne dernière en 2009, et de loin, avec 22,8% de taux d'impôt. Si la contre performance de La Roque est un peu moins manifeste s'agissant du taux de la taxe d'habitation, force est de reconnaître que, là non plus, La Roque n'est pas un paradis fiscal ! De fait, les seules communes qui présentent un taux de taxe d'habitation supérieur à celui de La Roque en 2009 sont Alleins et Lambesc.

En clair, les rocassiers continuent de payer des impôts très élevés, et la ponction fiscale, qu'on la mesure par les taux d'impôt ou les montants par tête des prélèvements, sont plus élevés à La Roque que dans la plupart des autres communes du secteur. Le prélèvement fiscal par tête a augmenté à La Roque dans les 15 dernières années même si cette augmentation a été un peu plus modeste que celle observée ailleurs. Dans la mesure où cette hausse du prélèvement par tête s'est accompagnée d'une baisse modérée des taux d'impôts, il faut donc en conclure que c'est la valeur administrative des biens fonciers sur lesquels sont assis les taux d'impôt qui s'est accru substantiellement durant la période. La floraison de constructions nouvelles que l'on a observé dans les 15 dernières années est évidemment à l'origine de cet accroissement. La valeur administrative d'une construction nouvelle est, on le sait, beaucoup plus élevée que celle des constructions anciennes qui ne sont que rarement réévaluées. Les nouveaux rocassiers qui se sont installés dans notre commune dans les 10 dernières années ont donc supporté une part importante du fardeau fiscal considérable qu'impose notre commune. Beaucoup d'autres rocassiers seront amenés à faire de tels efforts si les valeurs administratives des biens fonciers sont réévaluées. Il paraît donc urgent, maintenant que le poids de la dette a été ramené à des niveaux raisonnables, que l'excédent du compte de fonctionnement soit diminué et rendu, au moins en partie, aux rocassiers. Nous avons vu dans la section précédente que la commune a commencé à rendre une partie de ses recettes fiscales aux rocassiers sous la forme d'investissements accrus. Dans la mesure où ces investissements ne présentent pas toujours un intérêt indiscutable (2,2 millions d'euros pour un nouveau centre technique municipal, 1 millions pour installer des égouts sur la route Ste-Anne pour une trentaine de maisons clairsemées toutes équipées de fosses sceptiques, etc.), il paraît important également qu'une partie de ces recettes fiscales soient également rendue aux rocassiers en baisses d'impôts.

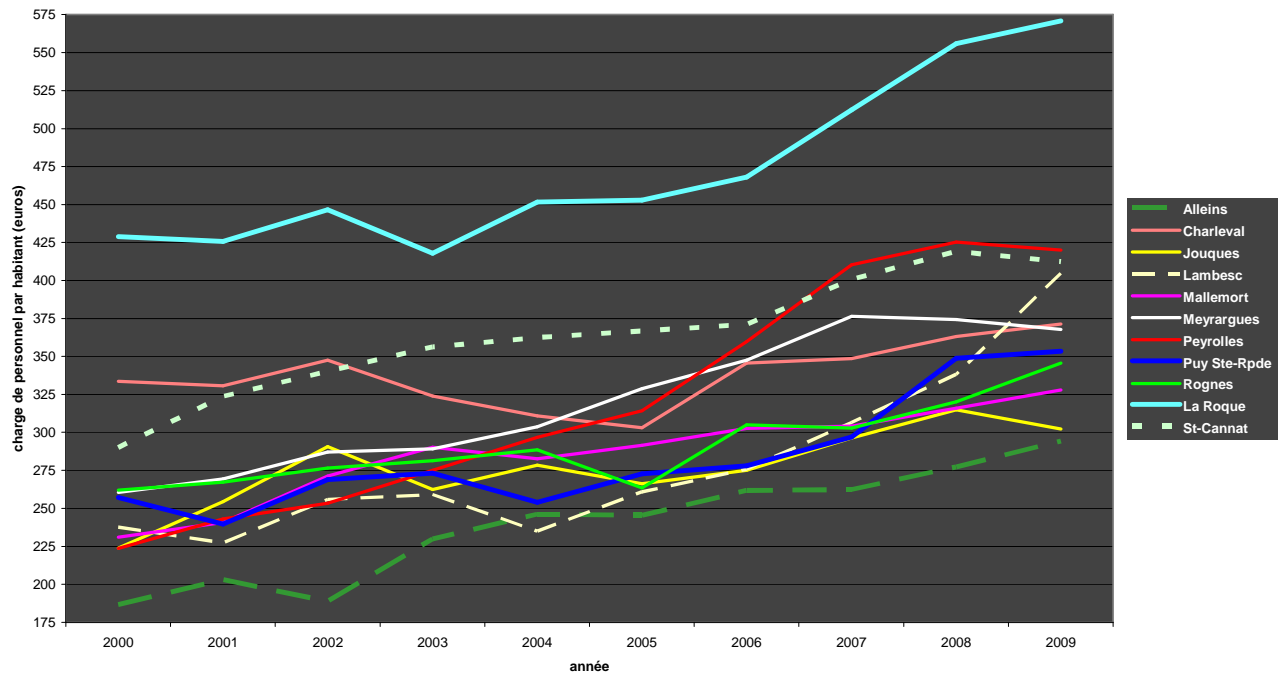
On rétorquera que la diminution des impôts ne constitue pas le seul moyen d'augmenter la satisfaction des rocassiers, et qu'on pourrait, même si on réduit les investissements, utiliser le surcroît de recette fiscale pour augmenter la dépense de fonctionnement. J'aimerais suggérer, dans la prochaine section que, malheureusement, les plafonds de dépenses semblent être atteints à La Roque, tout au moins s'agissant de la masse salariale. La commune de La Roque supporte en effet, par habitant, une masse salariale bien supérieure à celle des autres communes de notre ensemble.

6) Une masse salariale inquiétante ?

La Roque est, nous l'avons vu, une commune où le revenu fiscal médian est bas, et où une fraction importante de la population est pauvre. Il n'est donc probablement pas surprenant que la commune ait choisi d'offrir en nature un certain nombre de services à sa population et

ait décidé, pour ce faire, d'embaucher une quantité importante de personnel municipal. Il demeure, cependant, que le coût, par habitant, de la masse salariale à La Roque dépasse, et de loin, tout ce qu'on peut observer dans les autres communes de notre ensemble. La figure 8 ci-dessous illustre l'évolution, sur 2000-2009, de ce coût salarial par habitant.

Figure 8: Evolution de la charge de personnel par habitant



L'écart entre La Roque et les autres communes, y compris celles, comme Charleval, au revenu médian relativement bas, est proprement spectaculaire. En outre, si une tendance légère à la hausse du coût par habitant du personnel municipal est décelable dans toutes les communes, ce n'est qu'à La Roque et, dans une moindre mesure, à Peyrolles que l'on a observé une accélération aussi brutale de ce coût depuis 2003. Il est évidemment difficile de porter un jugement définitif sur le bien fondé de l'usage qui est fait des sommes considérables qui sont dépensées, à La Roque, en personnel municipal. Il est au moins permis de se poser la question : la qualité des services municipaux dont bénéficient le rocassier moyen justifie-t-elle le supplément de 150 euros qu'il doit payer, par rapport à son homologue de Peyrolles ou de Lambesc - les deux communes qui suivent La Roque dans le palmarès des communes à coût de personnel élevé - pour en bénéficier ? La qualité des services publics par habitant à La Roque est-elle vraiment deux fois supérieure à ce qu'elle est à Alleins, au Puy Ste-Réparade ou à Jouques ?

La Roque doit, me semble-t-il réfléchir, aux raisons qui justifient son anomalie caractéristique en matière de coûts par habitant du personnel communal. A tout le moins, il ne me paraît pas utile d'augmenter encore d'avantage ces dépenses en personnel sans un audit approfondi de sa productivité et de sa raison d'être.

7) En guise de conclusion

Les conclusions suivantes me paraissent pouvoir être tirées de l'examen descriptif, présenté dans cette note, des finances publiques de La Roque d'Anthéron

- (i) La dette publique est en passe d'être normalisée à La Roque, même si elle restait, en 2009, encore supérieure à la moyenne et qu'elle a engagé une nouvelle tendance à la hausse.
- (ii) La réduction de la dette a été réalisée par la création d'un excédent important du compte de fonctionnement, et non par une réduction des dépenses d'investissement dont les montants, rapportés à la population, sont restés à La Roque supérieurs à ceux observés dans les autres communes.
- (iii) Les investissements réalisés à la Roque sont moins subventionnés qu'ailleurs, ce qui peut suggérer qu'ils sont, soit jugés moins utiles du point de vue de l'intérêt public, soit moins bien préparés. Au vu de l'envolée des investissements à laquelle on assiste depuis la dernière élection, il semble qu'une réflexion approfondie sur leur bien fondé doit être menée de façon urgente.
- (iv) L'excédent du compte de fonctionnement est d'avantage attribuable à une ponction fiscale trop élevée – les niveaux par habitant et les taux d'impôt locaux sont plus élevés à La Roque que dans toute autre commune du voisinage – qu'à une dépense insuffisante. Il paraît donc important de réduire d'avantage les impôts.
- (v) L'importance de la masse salariale à La Roque, tout au moins lorsqu'on la rapporte au nombre d'habitants et qu'on la compare à celle des autres communes, frappe l'imagination. Il paraît donc important qu'une réflexion sérieuse s'engage sur l'efficacité et la raison d'être des différentes catégories de personnel municipal.